

Succès de la conférence de l'ACPR du 23 novembre



L'ACPR a organisé avec succès au Palais Brongniart une conférence portant sur les deux thèmes suivants : « Les conséquences du Brexit pour le secteur financier français » et « Digitalisation, populations fragiles : quelles pratiques commerciales pour le secteur financier ? ». Cette conférence a attiré un public nombreux parmi les professionnels de la banque et de l'assurance, puisque 442 personnes étaient inscrites le matin et 313 l'après-midi. Par ailleurs, 706 personnes ont consulté la retransmission filmée en direct le matin sur le site de l'ACPR et 859 l'après-midi.

La matinée, introduite François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque France et Président de l'ACPR, a été consacrée au thème portant sur « **Les conséquences du Brexit pour le secteur financier français** ».

À cette occasion, François Villeroy de Galhau a notamment rappelé que dans un contexte encore incertain, l'ACPR et la Banque de France travaillaient activement pour assurer la meilleure transition possible et qu'au-delà du Brexit, il était nécessaire de transformer en partie les contraintes d'aujourd'hui en opportunités pour demain et construire un « Eurosystème financier » mieux intégré.

Deux tables rondes ont ensuite été animées par des intervenants représentant à la fois des autorités publiques nationales ou européennes ainsi que des entreprises du secteur financier.

Une première table ronde intitulée « Les attentes des autorités de supervision », animée par Denis Beau, sous-gouverneur de la Banque de France, a permis d'évoquer les défis opérationnels auxquels sont confrontés les acteurs aujourd'hui situés au Royaume-Uni ainsi que les attentes des superviseurs dans le cadre des projets de relocalisation d'ici à la sortie définitive du Royaume Uni de l'Union Européenne.

Une deuxième table ronde intitulée « Les implications du Brexit sur les conditions d'accès au marché unique », animée par Édouard Fernandez-Bollo, secrétaire général de l'ACPR, a abordé la question du sort des contrats en cours après le BREXIT, une fois le passeport perdu, notamment pour ceux qui n'auraient pas été transférés auprès d'une entité régulièrement habilitée à exercer son activité en France.

Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, a introduit la conférence de l'après-midi consacrée au thème « **Digitalisation, populations fragiles : quelles pratiques commerciales pour le secteur financier ?** ». À cette occasion, il a notamment précisé que le développement de produits en unités de comptes (UC) , s'il se justifie d'un point de vue économique et financier, « *a toutefois pris une telle ampleur qu'il est nécessaire de faire preuve de la plus extrême vigilance. Passer d'un produit euro à un produit en UC n'est pas anodin. Cela s'analyse comme un transfert de risque de l'assureur vers l'assuré. Il est donc essentiel que le client en soit informé et qu'il soit parfaitement conscient de l'absence de garantie sur le capital qu'il a investi.* »

Après une présentation d'indicateurs de marché issus notamment de l'exploitation des réponses au questionnaire annuel sur les pratiques commerciales, les interventions et les échanges, animés par Nathalie Beaudemoulin, Directrice du contrôle des pratiques commerciales, ont été successivement consacrés à « la protection du consommateur au cœur de la finance digitale » et aux enjeux liés aux « personnes vulnérables ».

Ont ainsi été présentés les travaux du pôle commun ACPR-AMF sur les personnes âgées vulnérables, lesquels ont donné lieu, le 12 décembre dernier, à la publication d'un rapport intitulé « *Pratiques de commercialisation et populations vieillissantes : comment faire face au déclin cognitif des personnes âgées au sein de la relation-client ?* » et au lancement d'une [consultation publique](#) qui se terminera le 12 février 2019.

L'ACPR a également fait part des constats et des bonnes pratiques identifiés, à l'occasion de ses contrôles, dans la mise en œuvre des dispositifs d'inclusion bancaire. Elle a notamment souligné les enjeux liés à l'amélioration des dispositifs de détection précoce des personnes en situation de fragilité financière ainsi qu'à la meilleure diffusion de l'offre spécifique qui permet non seulement de limiter le coût de la tenue de compte mais aussi le plafonnement de certains frais au profit des population fragiles financièrement.

Retrouvez l'ensemble des discours et interventions ainsi que la rediffusion de cette journée de conférence sur le [site](#) de l'ACPR.